

En 2022, avec l'allègement des restrictions sanitaires, l'activité économique guadeloupéenne se redresse. Toutefois, le renforcement des tensions inflationnistes entrave la reprise. La consommation des ménages repart à la hausse grâce aux mesures gouvernementales en faveur du pouvoir d'achat et aux augmentations salariales. Les entreprises guadeloupéennes continuent d'investir cette année malgré un climat national et international d'incertitude économique. Ces investissements dynamisent la création d'emplois et influent sur la demande d'emploi dans un contexte où le taux de chômage est deux fois et demi supérieur à celui observé au niveau national. La création d'entreprise est à son plus haut niveau des 20 dernières années. Enfin, l'activité touristique se redresse nettement grâce au ralentissement de l'épidémie de Covid-19 sans pour autant retrouver son niveau de 2019.

Ce bilan économique fait partie des 17 bilans économiques régionaux 2022 publiés par l'Insee.

[Retrouvez les bilans des autres régions.](#)

## Construction - Une activité bridée par les tensions sur les conditions de production et sur les autres secteurs d'activités

### Bilan économique 2022

--- Audrey Béral (Cellule Économique Régionale de la Construction de Guadeloupe), Barbara Luquet (La Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la Guadeloupe) ---

Comme pour le reste du territoire français, le secteur de la construction guadeloupéen continue de faire face à l'augmentation des coûts des matériaux induite par les crises mondiales (Covid et guerre en Ukraine). Le nombre d'autorisations de permis de construire est à la hausse après deux années en retrait, mais les chantiers peinent à démarrer. La pénurie de main-d'œuvre révèle une mauvaise attractivité du secteur.

## Davantage d'autorisations de permis de construire délivrés mais des chantiers qui ne démarrent pas

En 2022, après deux années de baisses successives, 3 100 permis de construire sont autorisés en Guadeloupe, soit 900 de plus qu'en 2021 (+34 %). Tous les types de logements sont concernés, en particulier ceux en collectifs et en résidence qui sont en nette augmentation (+30 %) (**figure 1**).

En revanche, le nombre de logements commencés est en baisse de 16 % sur la période. Le recul est le plus important pour les chantiers de type collectif ou en résidence (-35 %). Seuls les logements individuels sont plus nombreux à démarrer (+6 %). La vente de ciments en vrac et en sac qui baisse de 4 % en 2022 est à mettre en lien avec le recul du nombre de logements commencés.

En 2022, la surface de plancher des locaux non-résidentiels autorisés à la construction augmente de 52 % pour s'établir à 154 000 m<sup>2</sup>. Le Consuel de Guadeloupe a délivré 3170 attestations de fin de travaux électriques dans les projets de construction en 2022 soit 7,5 % de moins qu'en 2021. Les deux tiers concernent le logement individuel neuf ou en rénovation (2 140) (**figure 2**).

Figure 1 – Construction autorisée de logements

(en %)

Zonage	Logements en 2022 (nombre)	Évolution 2021 - 2022 (%)	Évolution 2019 - 2022 (%)	Évolution annuelle moyenne 2016 - 2021 <sup>1</sup> (%)
<b>Guadeloupe</b>	<b>3 100</b>	<b>33,9</b>	<b>-6,6</b>	<b>-7,6</b>
France hors Mayotte	483 300	3,1	7,1	0,2

<sup>1</sup> : évolution qui aurait été observée pour la construction autorisée de logements, pour chaque année de la période considérée, en supposant une évolution identique chaque année.

Notes : données brutes provisoires arrondies à la centaine en date réelle. Les évolutions sont calculées sur les données non arrondies. En raison des arrondis, des totaux peuvent légèrement différer de la somme des éléments qui les composent.

Source : SDES, *Sit@del2*.

Figure 2 – Construction autorisée de locaux non résidentiels selon le type

(en %)

Type de locaux	Guadeloupe				France entière		
	Surfaces autorisées en 2022 (milliers de m <sup>2</sup> )	Évolution 2021 - 2022	Évolution 2019 - 2022	Évolution annuelle moyenne 2016 - 2021 <sup>1</sup>	Évolution 2021 - 2022	Évolution 2019 - 2022	Évolution annuelle moyenne 2016 - 2021 <sup>1</sup>
Artisanat	6	141,4	334,0	14,3	-9,1	-3,8	7,0
Bureaux	30	81,5	83,5	-3,9	14,5	-8,8	0,6
Commerce	22	20,5	76,3	-3,6	28,6	8,9	-7,9
Entrepôt	17	85,1	112,4	-13,4	10,1	3,4	6,6
Exploitation agricole ou forestière	6	-15,3	15,9	-3,3	-13,5	-23,9	-3,5
Hébergement hôtelier	12	312,1	142,1	-9,4	11,8	-5,8	0,0
Industrie	6	876,3	35,1	-40,8	13,3	16,4	3,2
Service public ou d'intérêt collectif	54	24,5	385,3	-2,9	2,9	-5,9	-0,1
<b>Ensemble</b>	<b>154</b>	<b>52,4</b>	<b>140,2</b>	<b>-5,6</b>	<b>5,3</b>	<b>-4,8</b>	<b>0,1</b>

<sup>1</sup> : évolution qui aurait été observée pour la construction autorisée de locaux non résidentiels, pour chaque année de la période considérée, en supposant une évolution identique chaque année.

Note : données brutes provisoires en date de prise en compte.

Source : SDES, Sit@del2.

## L'emploi progresse légèrement dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre

À la fin du troisième trimestre 2022, le nombre de salariés dans le secteur est de 7 232 contre 7 030 en 2021 soit une augmentation de 2,6 %. Fin novembre 2022, le nombre d'intérimaires est de 807 Équivalent Temps Plein.

Le nombre de demandeurs d'emploi du secteur de la construction a reculé de 13,3 % avec 3 877 demandeurs d'emploi de catégorie A au quatrième trimestre 2022 contre 4 472 au quatrième trimestre 2021.

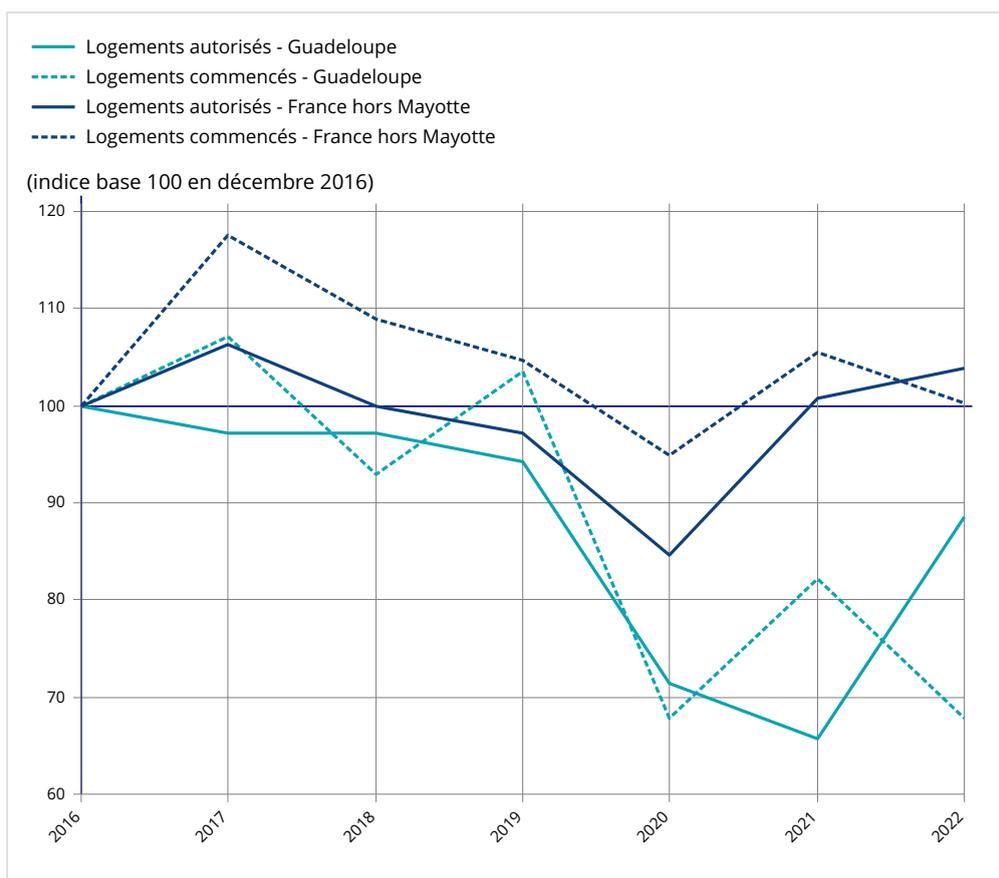
Le nombre d'entreprises déclarées à la Caisse des congés payés du bâtiment augmente (+31,8 %), passant de 1 060 au troisième trimestre 2021 à 1 397 en 2022. Ce dynamisme s'observe dans tous les secteurs du bâtiment.

Le secteur d'activité des travaux publics, de voiries et réseaux divers représente la moitié de ces entreprises au troisième trimestre 2022.

Parallèlement à ces augmentations, la pénurie de main-d'œuvre atteint des records et le bâtiment fait face à d'importants problèmes de recrutement. Les postes à pourvoir ne se limitent plus à la production mais s'étendent aux postes d'encadrement de chantier, de responsables d'études de prix, etc.

Les entreprises sont toujours aussi frileuses pour répondre aux appels d'offres. À la fin de l'année 2022, 391 appels d'offres sont publiés contre 387 en 2021. Deux tiers d'entre eux relèvent du bâtiment (66 %) et un tiers des travaux publics (33 %). Le Génie civil ne représente que 1 %. Seuls 35 marchés sont attribués en 2022, soit 8,5 % de l'ensemble des publications.

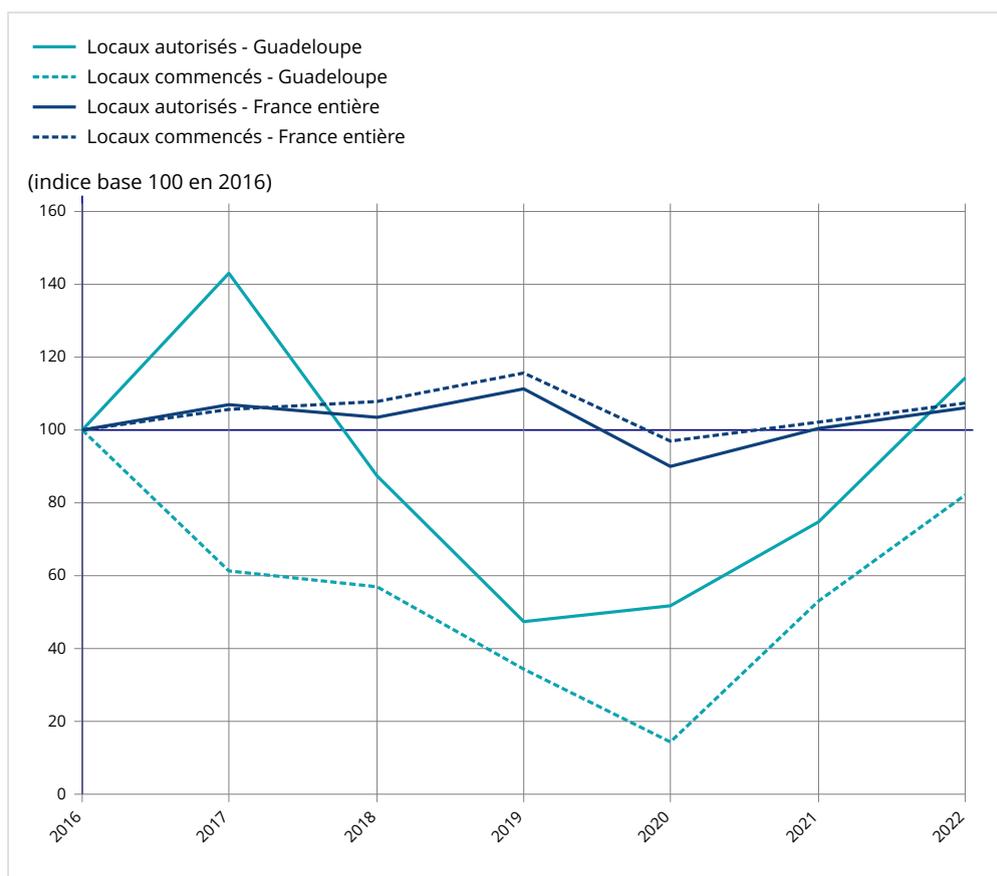
Figure 3 – Évolution de la construction de logements



Champ : logements individuels, collectifs et en résidence.

Source : SDES, Sit@del2.

Figure 4 – Évolution de la construction de locaux non résidentiels



Note : données brutes provisoires en date de prise en compte.

Source : SDES, Sit@del2.

### Encadré 1 – Le plan de résilience

Le début de l'année 2022 est marqué par l'opération militaire en Ukraine lancée par la Russie le 24 février. Cette crise se traduit par une flambée des coûts des matériaux et des délais de livraison plus longs. Les cours du gaz naturel, des métaux comme l'aluminium et le cuivre, mais aussi celui du pétrole et de tous ses dérivés s'envolent. Les prix de l'électricité et du carburant ne cessent d'augmenter. Ces variations ont un impact direct sur les coûts des matériaux.

Pour faire face aux conséquences de la guerre d'Ukraine, le gouvernement français a tout d'abord mis en place un plan de résilience. Puis le Conseil d'État, dans son avis du 15 septembre 2022, a ouvert de nouvelles possibilités de modifier les marchés publics dans le but de compenser les surcoûts imprévisibles supportés par les entreprises sans remettre en cause le droit à indemnisation au titre de l'imprévision. Il devient donc possible de modifier le montant d'un prix ferme, de modifier une clause de révision de prix, voire d'en intégrer une lorsque celle-ci n'a pas été prévue dans les documents initiaux.

La situation financière des entreprises guadeloupéennes reste un sujet inquiétant, avec des délais de paiement plus longs et des trésoreries qui continuent de se fragiliser. Des défaillances d'entreprises pourraient en être la conséquence.

Le décret n° 2022-485 du 05 avril 2022 a mis en place une aide dite « travaux publics » pour soutenir les petites et moyennes entreprises des travaux publics particulièrement affectées par les conséquences économiques de la guerre en Ukraine. Les entrepreneurs du BTP bénéficient notamment des mesures transverses, dont la remise de 15 centimes par litre qui s'applique au GNR.

## Sources

**Ministère de la Transition écologique (MTE)** [↗](#)

**Sit@del2**

## Définitions

Logement autorisé

### **Logement autorisé :**

Un logement autorisé est un logement, non encore réalisé, dont la construction a été autorisée par un permis de construire ou une non-opposition à une déclaration préalable.

Logement commencé

### **Logement commencé :**

Un logement est considéré comme commencé (ou mis en chantier) après réception de la déclaration d'ouverture de chantier (DOC) envoyée par le pétitionnaire (ou maître d'ouvrage).

Logement collectif

### **Logement collectif :**

Un logement collectif (appartement) fait partie d'un bâtiment dans lequel sont superposés plus de deux logements distincts et dont certains ne disposent pas d'un accès privatif.

Logement individuel

### **Logement individuel :**

Un logement individuel est un logement dans une maison individuelle. Une maison individuelle peut comporter deux logements individuels s'ils ont été construits par le même maître d'ouvrage d'après le code de la construction et de l'habitation.

## Documentation

La base de données Sit@del2 rassemble les informations relatives aux autorisations de construire (permis accordés) et aux mises en chantier transmises par les services instructeurs (État, collectivités territoriales) au service statistique du Ministère de la Transition écologique (MTE). Les mouvements relatifs à la vie du permis (autorisations, annulations, modificatifs, déclarations d'ouverture de chantier) sont exploités à des fins statistiques.

Les séries de la construction utilisées pour la conjoncture et le bilan économique sont élaborées à partir de cette base.

En matière de logement, les séries d'estimations en date réelle sont produites mensuellement pour évaluer le nombre d'autorisations et de mises en chantier. Elles visent à retracer dès le mois suivant, l'ensemble des événements à leur date réelle. Sur la base des données collectées, les séries intègrent une estimation de l'information non encore remontée. Ces séries sont actualisées chaque mois pour prendre en compte les informations les plus récentes. Les estimations en date réelle corrigent des éventuels défauts de collecte des déclarations d'ouverture de chantier.

Pour les locaux non résidentiels, les séries de surface de plancher en date de prise en compte permettent le suivi conjoncturel de ce secteur. Elles agrègent les informations issues des permis (autorisés, commencés, etc.) selon la date d'enregistrement de la donnée dans l'application Sit@del2.

Les séries de surface de plancher en date réelle sont utilisées pour les études structurelles. L'information est restituée selon la date effective de l'autorisation ou de la mise en chantier. Ces séries sont présentées nettes des annulations et ne comportent pas d'estimations : elles minorent donc la réalité, spécialement pour les mois de collecte les plus récents.

À la date de réalisation de cette publication, les données consolidées en date réelle ne sont pas disponibles ; les données en date de prise en compte ont donc été privilégiées.

## Sources

**Ministère de la Transition écologique (MTE)** [↗](#)

**Sit@del2**

## Définitions

### Logement autorisé

#### **Logement autorisé :**

Un logement autorisé est un logement, non encore réalisé, dont la construction a été autorisée par un permis de construire ou une non-opposition à une déclaration préalable.

### Logement commencé

#### **Logement commencé :**

Un logement est considéré comme commencé (ou mis en chantier) après réception de la déclaration d'ouverture de chantier (DOC) envoyée par le pétitionnaire (ou maître d'ouvrage).

### Logement collectif

#### **Logement collectif :**

Un logement collectif (appartement) fait partie d'un bâtiment dans lequel sont superposés plus de deux logements distincts et dont certains ne disposent pas d'un accès privatif.

### Logement individuel

#### **Logement individuel :**

Un logement individuel est un logement dans une maison individuelle. Une maison individuelle peut comporter deux logements individuels s'ils ont été construits par le même maître d'ouvrage d'après le code de la construction et de l'habitation.

## Documentation

La base de données Sit@del2 rassemble les informations relatives aux autorisations de construire (permis accordés) et aux mises en chantier transmises par les services instructeurs (État, collectivités territoriales) au service statistique du Ministère de la Transition écologique (MTE). Les mouvements relatifs à la vie du permis (autorisations, annulations, modificatifs, déclarations d'ouverture de chantier) sont exploités à des fins statistiques.

Les séries de la construction utilisées pour la conjoncture et le bilan économique sont élaborées à partir de cette base.

En matière de logement, les séries d'estimations en date réelle sont produites mensuellement pour évaluer le nombre d'autorisations et de mises en chantier. Elles visent à retracer dès le mois suivant, l'ensemble des événements à leur date réelle. Sur la base des données collectées, les séries intègrent une estimation de l'information non encore remontée. Ces séries sont actualisées chaque mois pour prendre en compte les informations les plus récentes. Les estimations en date réelle corrigent des éventuels défauts de collecte des déclarations d'ouverture de chantier.

Pour les locaux non résidentiels, les séries de surface de plancher en date de prise en compte permettent le suivi conjoncturel de ce secteur. Elles agrègent les informations issues des permis (autorisés, commencés, etc.) selon la date d'enregistrement de la donnée dans l'application Sit@del2.

Les séries de surface de plancher en date réelle sont utilisées pour les études structurelles. L'information est restituée selon la date effective de l'autorisation ou de la mise en chantier. Ces séries sont présentées nettes des annulations et ne comportent pas d'estimations : elles minorent donc la réalité, spécialement pour les mois de collecte les plus récents.

À la date de réalisation de cette publication, les données consolidées en date réelle ne sont pas disponibles ; les données en date de prise en compte ont donc été privilégiées.